

monisées. Le fait que le Canada et la CE s'intéressent actuellement sur le plan commercial au mouvement bidirectionnel du bétail de reproduction et du matériel génétique (sperme et embryons) devrait encourager les deux parties à réduire les barrières le plus possibles.

Produits animaux

La loi de la CE, relative aux produits animaux, vise surtout à assurer la salubrité de ces produits en ce qui concerne la santé des êtres humains et des animaux. Les incidences principales sur le commerce du Canada avec la CE ont déjà eu lieu à la suite de la directive du pays tiers qui précise les détails pour les systèmes d'abattage et de transformation de la viande, ainsi que de la réglementation interdisant l'utilisation des hormones de croissance dans l'alimentation des animaux.

Réglementation sur la protection des végétaux

Le but principal des contrôles relatifs à la protection des végétaux dans la CE, c'est de concilier l'établissement de la circulation libre de plantes et de matériel végétal tout en empêchant l'introduction ou la propagation d'organismes nuisibles dans des régions où ils ne sont pas établis. Il incombe à l'État membre exportateur de prouver que les contrôles et les vérifications ont bien été effectués. Les produits importés seront assujettis aux mêmes exigences, et, une fois l'inspection et l'approbation terminées, pourront circuler librement dans tous les pays de la CE.

Le cas problématique de la pomme de terre de semence illustre clairement les difficultés pouvant découler de la mise en application de normes uniformes de la CE. A l'heure actuelle, les pommes de terre de semence canadienne sont importées par les membres de la CE par dérogation aux normes de la CE. Cette dérogation a été accordée sur le principe de produits nécessaires à certains États membres. Il n'est pas certain qu'un tel principe sera maintenu après 1992.

Coûts plus élevés

Bon nombre de nouveaux règlements, que ceux-ci touchent à l'harmonisation des normes relatives aux produits alimentaires, à la santé des animaux ou des plantes, ou à l'abattage, entraîneront probablement des coûts plus élevés pour les entreprises canadiennes désirant exporter à la CE. Par contre, lorsque les normes auront été respectées, leurs

produits pourront circuler dans tous les pays de la CE.

De plus, il semble que bon nombre des nouvelles normes de la CE relatives aux produits alimentaires seront probablement adoptées au niveau international. Dans ce cas, les dépenses encourues par les entreprises canadiennes pour répondre aux normes de la CE pourraient s'avérer extrêmement rentables.

Dans les domaines agro-alimentaires et de la pêche, le résultat des Négociations commerciales multilatérales actuelles pour ces secteurs est cruciale pour évaluer les répercussions de l'unifica-

tion du marché de la CE.

Bien qu'il y aura peu de changements importants en ce qui concerne les perspectives d'exportation de produits agro-alimentaires canadiens vers l'Europe en l'absence de contrôles sur les subventions et d'une réduction des barrières protectionnistes, le Marché unique de 1992 nécessitera une adaptation judicieuse de la part des exportateurs canadiens désirant survivre et prospérer sur le plus grand marché d'importations de produits agricoles au monde.

PROFIL SECTORIEL : R.-U.



Le haut-commissariat du Canada à Londres a préparé une série de profils sectoriels sur le Royaume-Uni. Le premier, portant sur les investissements, avait paru dans CanadExport, vol. 8 no 9 du 15 mai 1990. Voici le cinquième de la série.

Produits agricoles

Conjoncture du marché

En 1988, les exportations canadiennes de produits agricoles vers le Royaume-Uni ont représenté environ 136 millions de dollars. Les ventes de blé, principalement le blé roux de printemps à haute teneur en protéines, ont atteint 106 millions de dollars.

Le marché des pois, des fèves et des lentilles est aussi assez bon, avec des ventes de l'ordre de 23 millions de dollars. Les petits haricots blancs, destinés principalement à la conserverie, ont compté pour 16 millions de dollars en exportations, ce qui fait du Royaume-Uni le plus important marché du Canada pour ce produit. Le marché des pois séchés du Canada a atteint 4 millions de dollars. En 1987, les exportations canadiennes d'oléagineuses vers le Royaume-Uni atteignaient presque 3 millions de dollars, dont 2,3 millions provenaient des ventes de graines de lin.

Depuis l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté économique européenne (CEE), les exportations canadiennes de céréales et d'oléagineuses traditionnelles ont connu une baisse et il semble que le marché canadien du blé et des graines de lin, par exemple, continuera à se comprimer.

Cependant, le marché des pois, des

fèves et des lentilles pour la consommation humaine est plus prometteur. Le marché des légumineuses a connu un regain, ce qui est dû à l'intérêt grandissant porté vers une saine alimentation et, de façon générale, au fait que les récoltes de la CEE conviennent plus à l'alimentation animale. Ainsi, les possibilités pour les pois et les fèves destinés aux animaux sont réduites.

Le marché des produits traditionnels pour l'alimentation animale, tels les agglomérés de criblures et ainsi que la farine et les tourteaux d'oléagineuses, a été défavorablement touché par l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE.

En 1988, le marché canadien de la farine et des tourteaux d'oléagineuses, du fourrage avec gluten, des criblures de colza, des agglomérés de criblures de céréales et des concentrés de nourriture et de nourritures complètes, s'est élevé à 2 millions de dollars. De plus, la vente de fourrages et de foin en cube a représenté 1,3 million de dollars.

Bien que les frais de transport soient un facteur de dissuasion pour le commerce de ce genre de produits, il existe un marché limité pour le foin de très haute qualité destiné aux chevaux de course, tout particulièrement après une

Suite à la page 6 — Royaume-Uni